

Table des matières

AVANT-PROPOS	xi
I. INTRODUCTION	1
II. LES FONCTIONS DU JURY	5
A. Le jury, juge des faits	5
B. Le jury, conscience de la collectivité	8
C. Le jury, rempart contre l'oppression des lois	11
D. Le jury, institution éducative	13
E. L'apport du jury à la légitimité du régime de justice pénale	15
F. Les autres fonctions du jury	16
III: LES CARACTÉRISTIQUES DU JURY	19
A. La règle de l'unanimité	19
Introduction	19
Les arguments en faveur des verdicts majoritaires	21
1. Le problème du désaccord du jury	21
2. Le problème de la corruption de juré	24
3. Le verdict unanime, une anomalie?	26
4. La règle de l'unanimité: une illusion	27
Les arguments en faveur de l'unanimité	29
1. Une plus grande rigueur dans l'appréciation des faits	29
2. Des verdicts mieux acceptés	30
B. Le nombre de jurés	33
IV. LE CHOIX DU JURY	39
Introduction	39
Partie 1. La participation au jury	40

Article 1.	Les qualités requises	40
	La citoyenneté	42
	L'âge	42
	La résidence	43
	La maîtrise de la langue	43
	Le handicap physique ou mental	44
	Les personnes coupables d'actes criminels	44
	Les inhabilités fondées sur la profession ou le métier	44
Article 2.	Les exemptions	45
Partie II.	La sélection pré-judiciaire des jurés	47
Article 3.	La liste de jurés	47
Article 4.	La confection du tableau des jurés	49
Article 5.	L'assignation des jurés	49
Article 6.	La disponibilité des formules relatives aux qualités du juré	51
Article 7.	L'abolition des jurés ad hoc	52
Article 8.	La récusation du tableau des jurés	52
Partie III.	La constitution du jury	54
Article 9.	Le choix du jury à partir du tableau	54
Article 10.	Les récusations péremptoires par l'accusé	56
Article 11.	Les récusations péremptoires par le poursuivant	57
Article 12.	Les récusations péremptoires dans le cas d'accusés conjoints	57
Article 13.	Les récusations péremptoires en cas de chefs d'accusation multiples	58
Article 14.	Les récusations péremptoires quand le jury est constitué de six personnes	59
Article 15.	L'ordre d'exercice du droit de récusation	59

Article 16. La récusation pour motif de partialité	60
Article 17. La récusation péremptoire après décision sur l'impartialité	62
Article 18. La récusation pour défaut de qualité	62
Article 19. La publication des faits relatifs à la sélection du jury à l'audience	63
V. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES	65
A. La protection de l'emploi du juré	65
B. La durée de la participation au jury	67
C. L'indemnisation	68
D. La formation des jurés	71
VI. L'EXPOSÉ DU JUGE AU JURY	77
A. Les directives sur le droit	77
L'adoption de directives modèles	80
Les critiques les plus courantes contre les directives modèles	85
La composition du comité	87
Les propositions des avocats	90
La conférence précédant l'exposé	91
Le moment de l'exposé du juge	94
Les objections aux directives	95
B. Le résumé de la preuve et les commentaires du juge	100
1. Le résumé de la preuve	100
2. Les commentaires du juge	102
C. Les nouvelles directives au jury	104
1. Les nouvelles directives présentées d'office ou à la demande des avocats	104
2. La demande de nouvelles directives par le jury	105
3. Les facteurs dont le juge devrait tenir compte en donnant de nouvelles directives au jury	106
4. La procédure à suivre pour l'exposé des nouvelles directives	107
D. Les directives sur l'unanimité	109

VII.	LES PROCÉDURES SPÉCIALES PENDANT LE PROCÈS	119
A.	La possibilité de prendre des notes	119
B.	Les questions des jurés pendant les témoignages	122
C.	La poursuite du procès en l'absence d'un ou de plusieurs jurés	124
VIII.	LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY	127
A.	Le matériel de soutien des délibérations	127
B.	La requête du jury pour réexamen de la preuve	140
C.	Le secret des délibérations	146
IX.	LE VERDICT DU JURY	149
A.	La directive pour verdict dirigé d'acquiescement	149
B.	La vérification du verdict	151
C.	Les commentaires du juge sur le verdict	152
D.	L'annulation du verdict	153
	ÉPILOGUE	157